

Maggs, Peter B., Smith, Gordon B. et Ginsburgs, Georges (Eds.)  
*Law and Economic Development in the Soviet Union*. Boulder  
(Col.), Westview Press, Coll. « A Westview Replica Edition »,  
1982, 305 p.

Colette Begaux-Francotte

Volume 14, Number 3, 1983

Le nouvel ordre industriel international

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701571ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701571ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Begaux-Francotte, C. (1983). Review of [Maggs, Peter B., Smith, Gordon B. et Ginsburgs, Georges (Eds.) *Law and Economic Development in the Soviet Union*. Boulder (Col.), Westview Press, Coll. « A Westview Replica Edition », 1982, 305 p.] *Études internationales*, 14(3), 599–601. <https://doi.org/10.7202/701571ar>

cupations, son logement, ses loisirs, enfin tout ce qui touche sa vie quotidienne est présenté, document à l'appui, d'une manière convaincante.

Dans le onzième chapitre, les auteurs étudient les encombrements résultant du fonctionnement du processus politique, les mécanismes qui permettent l'élaboration des politiques internes et externes, la détermination du consensus à l'intérieur des rouages du pouvoir, ainsi que la dissidence. Ensuite, dans le chapitre suivant, ils dressent le bilan des questions ayant rapport aux nationalités ainsi qu'à la religion. Des fléaux d'ordre social, l'alcoolisme constitue le plus sérieux, le plus rebarbatif et le plus ancien de tous les autres (drogue, délinquance, criminalité), qui sont d'ailleurs reliés et qui, comme ailleurs, touchent la partie de la population la plus défavorisée.

Enfin, d'une manière inattendue, juste avant de conclure, les auteurs abordent le très vaste sujet des relations extérieures de l'URSS. Ici les contraintes d'ordre idéologique brillent par leur absence et la notion de l'intérêt national est prédominante tout comme parmi d'autres pays ayant d'autres idéologies politiques comme point de référence.

B.G. SPIRIDONAKIS

*Département d'histoire  
Université de Sherbrooke*

MAGGS, Peter B., SMITH, Gordon B. et GINSBURGS, George (Eds.) *Law and Economic Development in the Soviet Union*. Boulder (Col.), Westview Press, Coll. « A Westview Replica Edition », 1982, 305 p.

Cet ouvrage constitue le second volet d'une étude à long terme portant sur les conséquences de la révolution scientifique et technique et de la modernisation économique en Union soviétique et dans les pays socialistes européens. La première partie, parue sous le titre « Soviet and East European Law and the Scientific and Technical Revolution » (Pergamon Press, New York, 1981) centrait les re-

cherches sur les méthodes d'utilisation du droit pour accompagner et contrôler le progrès technique. Dans la seconde partie, l'accent est mis plutôt sur la façon dont la révolution scientifique et technique affecte les institutions juridiques et politiques. En effet les auteurs soviétiques contemporains reconnaissent eux-mêmes les effets parfois négatifs de la révolution scientifique et technique. Le Professeur Khalfina, par exemple, écrit que « la révolution scientifique et technique ne promet pas seulement les plus grandes bénédictions pour le développement des sociétés humaines, mais elle peut aussi être liée à de sérieuses menaces pour nos conditions d'existence... L'utilisation des réalisations de la révolution scientifique et technique requiert un système soigneusement élaboré de mesures destinées à la préservation de l'environnement, de la vie et de la santé de la population... »

Les études du présent volume analysent la manière dont les systèmes juridiques de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est ont réagi aux problèmes créés par les effets négatifs de la révolution scientifique et technique. Bien entendu, les auteurs ont sélectionné certains types de problèmes. Sans pouvoir aborder toutes les questions, leurs investigations ont été bien au-delà des domaines les plus évidents (comme l'emploi de l'énergie nucléaire ou la protection de l'environnement), mais elles sont reliées par quatre thèmes, qui réapparaissent systématiquement dans chacune des études réunies ici.

La première catégorie de problèmes a trait aux insuffisances de l'information économique (les études de Gordon SMITH, de Peter MAGGS et de George GINSBURGS s'attachent entre autres à cette question); ceci n'est certes pas de nature à nous étonner: tous les chercheurs occidentaux savent depuis longtemps que la carence en informations est une des caractéristiques générales du système soviétique; et cela ne concerne pas seulement l'économie, et pas seulement les informations accessibles à l'étranger, puisque de nombreux Soviétiques eux-mêmes se plaignent de cette carence, qui fait obstacle à tout travail de recherche un tant soit peu scientifique. On a d'ailleurs bien l'impression que ce flou sert

aussi bien les intérêts des gouvernants, à qui cela laisse une plus grande liberté de parole et d'action, que ceux de la population, à qui cette imprécision permet d'éviter contrôles et sanctions... Et pourtant, il est facile de comprendre que les progrès de la science et de la technologie aient accru le besoin d'informations dans le domaine économique: plusieurs des études font donc apparaître les changements institutionnels qui tentent de répondre à ces besoins nouveaux (notamment celles de Yuri LURYI, de Peter MAGGS, de Donald BARRY et d'Erik HOFFMAN).

La deuxième catégorie de problèmes concerne le conflit entre l'idéologie traditionnelle et les besoins du développement scientifique et technique. Robert SHARLET y décèle un glissement progressif de la notion de droit comme idéologie à la conception du droit comme science sociale. Plusieurs autres auteurs mettent en lumière, pour expliquer ce changement, l'influence exercée sur les conceptions soviétiques par la sociologie juridique des autres pays d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie...) Cette « importation » des institutions est-européennes est tellement bien admise à l'heure actuelle, que le problème qui s'est posé récemment à l'Union soviétique, c'est précisément de trouver le moyen de prévenir l'intrusion des principales réformes institutionnelles intervenues en Pologne (syndicats libres, droit de grève, etc...)

Le troisième type de problèmes est né de l'accroissement des attentes de la population; la combinaison des progrès de l'éducation avec les informations provenant de l'Occident a créé non seulement une demande croissante de biens de consommation, mais aussi des exigences plus élaborées portant sur une amélioration générale de la qualité de la vie. C'est donc de la population qu'émanent certaines demandes spécifiques, comme celle de la protection de l'environnement (Zigurds ZILE analyse cet aspect de la question) ou de la limitation des risques nucléaires (Donald BARRY étudie les aspects politiques et juridiques de l'utilisation de l'énergie nucléaire) ou même d'une certaine liberté de parole et d'association semblable à celle dont les Polonais ont pu

bénéficier pendant un temps limité. C'est ainsi que Stanislaw POMORSKI se livre à une étude comparée de l'évolution des droits constitutionnels tels qu'ils sont conçus en Pologne et en URSS, à la lumière de ce que l'on appelle « l'expérience polonaise ».

La dernière catégorie de problèmes, étroitement liée à la précédente, vient de ce que la dégradation des idéologies et l'augmentation des exigences de la population ont abouti à créer, pour les dirigeants actuels, l'ensemble des problèmes liés à la nécessité de maintenir un certain contrôle sur la population. La limitation des informations peut certainement être considérée comme l'un des moyens utilisés dans ce but. Mais il est évident que, d'une manière générale, le droit constitue l'instrument idéal d'un tel contrôle.

L'ouvrage s'achève sur le chapitre qu'Erik HOFFMAN et Robbin LAIRD consacrent aux conséquences juridiques du développement économique soviétique sur les relations Est-Ouest, analysant notamment les conséquences de l'accroissement de l'interdépendance financière et technologique sur les relations internationales. Bien que ce dernier aspect présente un intérêt indéniable, il semble cependant sortir quelque peu du cadre général de l'étude, car nous n'y retrouvons pas les problèmes caractéristiques présents dans les autres parties.

Ceci dit, l'ensemble de l'ouvrage présente des aperçus particulièrement intéressants sur les développements juridiques récents liés à la situation économique actuelle de l'Union soviétique. Que ces développements soient considérés comme la conséquence de l'évolution économique, ou qu'on les interprète comme des instruments utilisés consciemment par les dirigeants pour orienter l'évolution sociale (« construire la société socialiste »), on ne peut que constater que les méthodes d'analyse se rejoignent pour illustrer le schéma marxiste de la superstructure juridique déterminée par l'infrastructure économique.

Rappelons pour terminer que la même équipe de juristes spécialistes de l'URSS est responsable également de la très importante étude « Soviet Law after Stalin » (trois volu-

mes parus dans la collection « Law in Eastern Europe » éditée à Leyde) dont le tome II était également consacré à un thème assez proche « Social Engineering through Law »; le champ d'investigation en était plus large (englobant des problèmes comme ceux de la délinquance ou de l'automobile...) alors que le présent ouvrage est centré sur les relations entre le droit et le développement économique. Celui-ci confirme, si besoin en était, que toute étude émanant de ce groupe d'éminents chercheurs constitue une contribution de haute valeur à la connaissance du droit soviétique, et suscite toujours le plus grand intérêt chez tous les juristes intéressés par ce vaste champ d'études.

Colette BEGAUX-FRANCOTTE

*Centre d'étude des pays de l'Est*  
*Université Libre de Bruxelles*

### 3. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

*Hélène Galarneau\**

JAMAR, Joseph (Ed.) Intégrations régionales entre pays en voie de développement. *Bruges, De Tempel, 1982, 302 p.*

À l'heure où les Nations Unies sont en crise et où les approches globales visant à mettre en place un nouvel ordre économique international se révèlent très peu efficaces, l'intégration régionale semble constituer une alternative pour les pays en développement. C'est dans cette perspective que sont étudiées ici quatre expériences d'intégration régionale entre pays en voie de développement: l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la plus « originale » des tentatives de coopération régionale, le Marché Commun de l'Amérique centrale (MCAC), « modèle parfait des difficultés que peut rencontrer une intégration régionale entre pays en voie de développement », le Pacte andin, intéressant à cause de l'homogénéité d'ordre géographique, culturel et de niveau de développement des pays qui y participent et enfin la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe pour sa part des pays très divers au point de vue ethnique, religieux, linguistique, politique et économique. Chacune de ces expériences fait l'objet d'une monographie qui présente la genèse du regroupement, ses objectifs, les institutions mises en place et trace un bilan de ses réalisations politiques, économiques et commerciales. Joseph Jamar conclut que, si l'approche mondialiste doit se poursuivre, la constitution d'organisations régionales doit être encouragée et ce pour trois raisons: parce qu'elles seules permettent la réalisation d'objectifs fondamentaux, tels l'industrialisation, parce qu'elles assurent une certaine rationalisation des relations commerciales entre pays en développement et pays industrialisés et parce qu'elles contribuent à la concertation Sud-Sud.

\* Documentaliste au CQRI